



## **Sanction d'une collègue pour sa tenue vestimentaire : soyons solidaires contre les politiques RH d'exclusion !**

Une collègue de D&I a été sanctionnée par un blâme au motif qu'elle porte un foulard sur la tête. Pourtant, elle a été embauchée avec son foulard et ça n'a jamais posé de problème.

Une centaine d'agents du centre D&I ont signé une pétition de soutien demandant l'abandon des menaces de licenciement en rappelant « *les valeurs de respect, d'inclusion et de dialogue qui font la qualité de notre collectif de travail* ».

En effet, où sont passées les belles paroles du directoire sur la mixité et la diversité ?! Pourquoi lui imposer de renoncer à sa tenue plusieurs années après son embauche ?

**La direction va dans le sens du climat général nauséabond où des minorités visibles sont stigmatisées** (ce qui sert à détourner la colère quand les inégalités sociales se creusent...).  
**Quelle honte pour une entreprise de service public qui a soi-disant des valeurs !**

Cela s'inscrit aussi dans la politique RH qui vise à contrôler le comportement des salariés et à restreindre les libertés individuelles pour mieux assoir l'autorité de l'employeur.

Ainsi, il y a plus d'1 an, la direction a tenté d'utiliser le principe de neutralité des services publics pour nous faire croire qu'il est interdit d'exprimer une opinion politique ou philosophique au travail. Or, à RTE comme ailleurs, le prosélytisme est interdit mais les salariés sont libres de s'exprimer.

Cette déshumanisation de l'entreprise est à l'opposé des valeurs du service public qui nous animent.

**La CGT a remis la pétition à la nouvelle présidente Emilie Piette en lui demandant d'arrêter ces poursuites disciplinaires qui n'ont aucun sens... mais voudra-t-elle changer l'orientation prise par la DRH ?**

**La solidarité active entre agents est nécessaire pour défendre les libertés individuelles et empêcher les discriminations !**

Le 13 mai 2026

